



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2010.

Etaient présents : M. BAUDRY, M. BRUN, M. DI MEO, Mme FROMENTIN, Mme GAILLARD, M. GRANJEAT, Mme GUILHAMON, M. PERNOT, M. REVAUGER, M. BEGOUT, Mme VELASCO, Mme VIERA, M. SABOYA, M. AMELOT, Mme COLIN, Mme GILLE-BELOVA, M. LAURAND, Mme LEPAGE, Mme CHOUKRI-BOUZIANI, M. PRUDHOMME, M. SELVA. Mlle FOUSSETTE, M. LABESQUE, M. MARTY.

Etaient représentés : Mme GOMEZ-VIDAL, Mme BOISSON-GABARRON, M. DAVERAT.

Le quorum étant atteint, le Président Brun ouvre la séance à 14 H 10 et aborde l'ordre du jour.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 30 SEPTEMBRE ET DU 1^{er} OCTOBRE 2010

Le Président BRUN demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal du 30 septembre.

Mme GUILHAMON n'est pas d'accord avec une formulation en page 2.

Le Président BRUN propose d'enlever la phrase concernée.

M. LAURAND demande qu'à la page 2 on écrive : « en tant que Directeur » et non « en tant que membre du Conseil Scientifique » au sujet de la commission formée pour la création de la maison de la recherche.

Le président BRUN propose que l'on passe au vote :

- Ne se prononce pas : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 27

➔ Le procès-verbal du Conseil Scientifique du 30 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Le Président BRUN demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal du 1^{er} octobre.

Mme FROMENTIN demande que son nom soit retiré de la liste d'émargement et que soit ajouté celui de M. PERNOT.

Le président BRUN propose que l'on passe au vote :

- Ne se prononce pas : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 27

➤ Le procès-verbal du Conseil Scientifique du 1^{er} octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

II - NOUVEAU MODELE DE GESTION DES MOYENS DE LA RECHERCHE

M. BAUDRY explique qu'il s'agit de répartir une enveloppe globale de 990 360 euros. Il signale que le budget de l'Ecole Doctorale tient compte de l'augmentation du nombre de soutenances de thèses. Un travail sur la lisibilité de notre politique de recherche est plus que jamais nécessaire, notamment en ce qui concerne la définition des deux axes transversaux dans les Projets Scientifiques d'Etablissement. Il rappelle l'existence de programmes blancs pour permettre aux équipes d'effectuer une recherche en dehors de ces deux axes. Il explique que dans l'enveloppe des 250 000 euros est prévue une aide financière pour soutenir les projets région. Il dit que la Direction de la Recherche a effectué un travail concernant le périmètre des équipes tenant compte pour le 1^{er} janvier 2011 des départs et des arrivées d'enseignants-chercheurs dans les unités de recherche. Il précise que nous sommes donc en une période transitoire, car les indicateurs en notre possession ne sont pas définitifs. En ce qui concerne le Préciput, il s'agit d'un pourcentage des crédits de l'ANR versé aux établissements porteurs de projets. L'équipe présidentielle propose d'en reverser 30% aux équipes de recherche concernées.

M. GRANJEAT demande si le montant des crédits alloués pour une soutenance de thèse est bien de 800 euros et il demande également que les HDR soient soutenues financièrement également.

Le Président BRUN rappelle qu'il n'y a pas de vote prévu lors de ce conseil sur le budget des équipes et que des discussions sont en cours. Par ailleurs, il faudra trouver un budget pour les HDR. Il préconise d'affecter 1 200 euros pour une HDR.

Mme LENOIR précise qu'il n'y a pas d'augmentation réelle du budget de l'Ecole Doctorale, mais que c'est le PPF politique scientifique qui permettait de financer les soutenances.

M. GRANJEAT signale qu'un jury de HDR est composé de 6 membres alors que pour une thèse on est limité à 4 ou 5.

Le Président BRUN constate que cela coûterait 5 000 euros de plus.

M. REVAUGER ajoute qu'il faudrait prendre en compte les cotutelles de thèse qui coutent aussi cher que les HDR.

Mme FROMENTIN rappelle que dans le cas d'une demande à la Région Aquitaine, celle-ci finance à hauteur de 40 %.

M. PRUDHOMME dit que 80 % des crédits de fonctionnement sont financés par la Région et que s'il s'agit de cofinancements directs, une part de 20 % revient à l'établissement.

Mme GAILLARD s'étonne que dans la composition des jurys de thèses à Bordeaux 3 il y ait un équilibre entre les membres extérieurs et enseignants-chercheurs de l'établissement, alors que c'est différent dans d'autres universités.

M. BAUDRY précise que la réglementation impose que la moitié au moins du jury, soit composée de membres extérieurs.

Le Président BRUN rappelle qu'un membre invité est en surnombre mais n'entre pas dans la composition du jury.

M. RAMBAUD donne lecture de la Charte qui précise que le jury d'une HDR comprend 6 membres au maximum dont la moitié de personnalités extérieures.

M. GRANJEAT admet la nécessité de la diminution du budget des équipes de recherche s'il y a prise en charge des dépenses des soutenances par l'Ecole Doctorale.

M. BAUDRY préconise un retour à la prise en charge habituelle pour éviter une trop forte augmentation du budget de l'Ecole Doctorale.

M. LAURAND souhaite connaître les dépenses de l'Ecole Doctorale et des équipes de recherche pour les exercices 2008 et 2009.

Mme FROMENTIN demande si pour le Préciput la proposition du reversement de 30 % aux équipes est maintenue.

Le Président BRUN souligne que le Préciput accordé à l'établissement est égal à 16 % du montant de l'ANR et que plus une équipe aura d'ANR, plus elle aura de Préciput si elle dépose le dossier au nom de Bordeaux 3.

M. BAUDRY promet qu'à la prochaine réunion des Directeurs de Centre de recherche, la question du Préciput sera abordée.

Mme CHOUKRY demande la destination des frais de gestion pris sur l'ANR.

Mme LENOIR répond qu'ils vont au budget général de l'établissement.

M. RAMBAUD précise que désormais ces frais de gestion ne servent plus de prime à l'Agent Comptable et au Directeur Général des Services comme par le passé.

Mme CHOUKRY pose le problème de la prise en charge des Directeurs de thèses en cotutelles.

M. REVAUGER demande que soit éclairci le système de prise en charge des Directeurs et des membres en cotutelle.

Mme GAILLARD explique que tout cela dépend de la convention cadre.

Mme FROMENTIN souhaite disposer d'un bilan des journées transverses.

M. BAUDRY répond que cela se fera au prochain CS.

Le président BRUN propose que l'on passe au vote :

- Ne se prononce pas : 0
- Abstention : 6
- Contre : 1
- Pour : 20

➔ ***Le nouveau modèle de gestion des moyens de la recherche est adopté.***

III - MOBILITE SORTANTE DES ENSEIGNANTS DANS LES ECHANGES BORDEAUX-HAMBOURG

M. BAUDRY signale que notre collègue Virginia RICARD va bénéficier de la mesure.

Mme GAILLARD demande si les enseignants-chercheurs rattachés à nos équipes de recherche, mais membres d'autres établissements sont pris en compte dans le calcul de la dotation des équipes.

M. BAUDRY répond que ce n'est pas le cas mais qu'il s'ouvrira de ce problème lors d'un rendez vous qu'il aura au ministère, et qu'il en parlera par ailleurs au autres vice présidents du CS des universités bordelaises.

Le Président BRUN rappelle que ni les Professeurs émérites, ni les chercheurs du CNRS ne sont pris en compte.

Le président BRUN propose que l'on passe au vote sur la mobilité sortante à accorder à Mme Virginia RICARD.

- Ne se prononce pas : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 27

IV- QUINQUENNAL RECHERCHE

Le Président BRUN signale que l'IPB vient d'accepter de rentrer dans le grand établissement du PRES. Son président Jean-Pierre LABORDE viendra devant notre Conseil d'Administration le 24 novembre exposer la position du PRES. Il réitère sa profonde méfiance vis-à-vis de ce processus d'intégration très risqué pour notre autonomie.

Mme FROMENTIN prend acte de ce refus mais se demande si nous allons pouvoir refuser très longtemps.

Le Président BRUN répond que nous ne restons pas à l'écart. Si le CA de Bordeaux 3 décide d'adhérer au grand établissement, alors le contrat quinquennal devient caduc. Il ajoute que celui du PRES tient en 5 pages.

M. LAURAND souhaite qu'un CS soit consacré au PRES où seront débattues les conséquences de son évolution afin de mener une réflexion sur la situation.

Mme GUILHAUMON demande si une fois que Bordeaux 3 sera englobée par le PRES, il sera possible de revenir en arrière.

Le Président BRUN répond que si nous entrons dans un établissement unique les moyens seront confondus et qu'il sera impossible de faire machine arrière.

Mme FROMENTIN demande si dans le cadre des campus d'excellence, notre isolement ne risque pas de nous enlever des chances d'obtenir des moyens.

Le président BRUN souligne qu'il ne doit pas y avoir confusion entre le pilotage du campus d'excellence et celui du PRES. Bordeaux 1 et 2 prennent comme modèle les universités anglo-saxonnes qui ont 15 000 étudiants alors que nous sommes en train de créer un monstre ingérable de 70 000 étudiants.

M. GRANDJEAT demande s'il y a convergence entre la nouvelle politique budgétaire de recherche et notre contrat quinquennal.

Le Président BRUN le lui assure expliquant que notre volonté est d'augmenter le nombre de chercheurs produisant.

Mme GUILHAUMON demande quel sera le statut et le fonctionnement des PUB à l'avenir.

Le président BRUN précise que les anciens statuts des PUB vont être dépoussiérés.

M. SABOYA déplore que les MCF qui ont l'HDR ne puissent pas accéder à l'éméritat, cette situation de plus en plus fréquente pose le problème de l'accompagnement des thèses qu'ils ont commencé à encadrer.

Le président BRUN signale que cette question a été posée au Président de la CPU. La commission de la recherche l'examinera le 17 novembre. La position de la CPU sera transmise au ministère qui tranchera.

M. BAUDRY dit qu'il faut revoir la composition du comité consultatif des PUB.

M. GRANJEAT revient sur la création d'une maison de la recherche, il demande si les travaux de la MPI sont remis en question.

M. BAUDRY répond que le bâtiment a une surface de 850 m² dont 200 sont inutilisables. Si la Direction de la recherche y est installée, il ne restera que 400 m². En outre la construction en béton faite exclusivement de murs porteurs ne permet pas de transformations.

Le président BRUN regrette que le bâtiment ne puisse accueillir, par manque de place, la Direction de la recherche et les équipes.

Mme FROMENTIN s'inquiète du montant de l'enveloppe sur les projets transversaux et les modalités d'évaluation. Elle souhaite que ce ne soit pas seulement la commission de la recherche qui se prononce mais qu'elle soit élargie à des personnalités extérieures.

Le président propose la modification suivante : « la commission de la recherche élargie aux responsables des axes et aux experts extérieurs »

Le président BRUN propose que l'on passe au vote :

- Ne se prononce pas : 0
- Abstention : 1
- Contre : 1
- Pour : 25

➔ ***Le projet de contrat Quinquennal Recherche est adopté.***

V - CONSULTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DANS LE CADRE DE LA DESIGNATION DE LA DIRECTION DE L'ECOLE DOCTORALE

Le président BRUN après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Scientifique de l'Ecole Doctorale, demande celui du CS pour désigner le Directeur de l'Ecole Doctorale. Il souhaite que chaque UFR soit représentée à l'Ecole Doctorale.

M. GRANDJEAT préférerait que l'équilibre se fasse dans les domaines de recherche. Il dit que M. BEYLOT appartient à l'équipe d'accueil MICA, qui est rattachée à l'UFR STC.

Mme VELASCO préfère une représentation par UFR. Un nom avait été proposé par l'UFR STC mais il n'a pas été retenu par le Conseil Scientifique de l'Ecole Doctorale. Elle demande pourquoi les deux autres directeurs ont été cooptés et réclame une procédure identique pour les trois directeurs.

M. LAURAND demande si les directeurs ont bien été mis à la tête de l'Ecole Doctorale sur la base de la représentation des UFR.

Le président BRUN précise que ce n'est pas le cas, et que dans les anciens statuts c'était le président qui les désignait.

Mme FROMENTIN qui a participé à l'audition des deux candidats demande que soit pris en compte l'avis de l'Ecole Doctorale.

M. GRANJEAT souligne que le Conseil Scientifique de l'Ecole Doctorale a remarqué que la procédure n'était pas identique pour les trois directeurs. Il affirme la nécessité de mettre en place une procédure unique. L'Ecole doctorale a privilégié l'expérience et l'investissement des candidats dans l'Ecole Doctorale les années précédentes.

M. LAURAND demande si le CS peut décider d'une procédure et l'appliquer rétroactivement.

Le président BRUN dit que si le CS va dans le même sens que l'Ecole Doctorale, M. BEYLOT sera désigné, si le CS estime qu'il y a rupture de la procédure, il faut en mettre une autre en place et repartir au début.

M. GRANJEAT trouverait gênant de mettre en place une procédure rétroactive qui remettrait en cause le vote de l'école doctorale.

Mme GUILHAUMON signale que puisque les 2 premiers directeurs ont été choisis différemment on ne peut pas considérer qu'il y a rupture de procédure.

M. DI MEO affirme que pour lui il n'y a pas rupture de la procédure.

M. LAURAND demande que l'on en profite pour mettre en place une nouvelle procédure qui tienne compte de la représentation des UFR.

M. REVAUGER pense que compte tenu que par le passé la désignation des directeurs était le fruit d'un consensus, désormais il est difficile de désigner le 3ème candidat et de modifier ainsi une procédure en cours de route. Il ajoute qu'il n'est pas certain qu'à la fin les 3 UFR soient représentées.

M. DI MEO signale que le plus important c'est que les directeurs aient la volonté de travailler ensemble.

Le président BRUN rappelle que l'Ecole Doctorale est dirigée par un Directeur et deux directeurs adjoints.

M. GRANJEAT dit qu'il y a rupture de la procédure à deux niveaux : tout d'abord entre la modalité de désignation du directeur et du directeur adjoint et la modalité de direction du second directeur. La deuxième rupture tient au fait que la Présidence a demandé à l'Ecole Doctorale de se prononcer sur ce 2ème adjoint et que ce choix pourrait être remis en cause.

Le Président BRUN souhaite savoir si le CS est d'accord avec le choix de l'Ecole Doctorale.

Mme VELASCO insiste pour qu'il y ait un représentant de chaque UFR.

Le Président BRUN rappelle que ces directeurs seront désignés pour la durée du contrat soit cinq ans, puis il propose que l'on passe au vote :

- Ne se prononce pas : 3
- Abstention : 4
- Contre : 2
- Pour : 18

➡ L'avis du Conseil de l'Ecole Doctorale proposant M. Pierre BEYLOT comme Directeur adjoint de l'Ecole Doctorale est confirmé par le Conseil Scientifique.

VI - QUESTIONS DIVERSES

M. BAUDRY demande l'approbation du CS concernant le soutien financier par la région d'un colloque sur la mélancolie porté par M. PEYLET.

Le président BRUN propose que l'on passe au vote :

- Ne se prononce pas : 0
- Abstention : 1
- Contre : 0
- Pour : 26

➡ Le Conseil Scientifique approuve l'organisation d'un colloque sur la mélancolie porté par M. Gérard PEYLET.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H 15

Le Président,

Patrice BRUN